



Université Cheikh Anta DIOP de DAKAR
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
Année Académique 2018-2019

RAPPORT DE STAGE

LA FÉDÉRATION NOUREYNI, EXEMPLE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LA FOURNITURE DE SERVICES AGRICOLES



PRESENTE PAR : Louise Mame Lissa SARR

MDPUCAD/DAKAR- SENEGAL

Encadreur

Nom Prénoms : Mr Abiboulaye BA

Fonction : Coordonnateur du FIDA Kaolack

Institution : FIDA Kaolack

PLAN

Introduction et Information contextuelle

I. Contexte stratégique et justification-

A. Contexte national et du développement rural

Contexte économique général

Cadre conceptuel

Contexte de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural

II. Description du Projet

A. Zone du Projet et groupe cible

B. Objectifs, résultats et indicateurs d'impact

C. Résultats et Composantes

D. Leçons apprises et respect des politiques du FIDA

**La fédération NOUREYNI, exemple de développement
communautaire dans la fourniture de services agricoles**

Conclusion

Introduction et Information contextuelle

I. Contexte stratégique et justification-

A. Contexte national et du développement rural

Contexte économique général

Avec un Produit intérieur brut (PIB) par habitant de 1 900 USD¹, le Sénégal fait encore partie des pays les plus pauvres du monde au regard de l'indice du développement humain (IDH) qui le classe au 155^e rang sur 187 pays. Selon les résultats de la deuxième enquête de suivi de la pauvreté 2010-11, le rythme de réduction de la pauvreté a évolué positivement : la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de l'extrême pauvreté a connu une baisse, passant de 55,2% en 2001 à 48,3%, en 2005, avant d'atteindre 46,7%, en 2011. Entre 2005 et 2011, elle a reculé légèrement à Dakar, s'est stabilisée dans les autres centres urbains mais reste encore élevée notamment en milieu rural où vivent 75% des ménages pauvres avec la particularité que 58% des ménages ruraux sont pauvres².

La population du Sénégal est estimée à 12,8 millions d'habitants en 2011. Avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,9%, elle atteindrait 14 millions en 2015 selon les projections démographiques du recensement de 2002. La population est à dominante rurale (54%) avec un profil démographique qui illustre l'importance numérique des femmes (52%) et une structuration relativement jeune : un résident sur deux est âgé de moins de 19 ans et 71,2% des Sénégalais ont moins de 30 ans³. Elle est caractérisée par des taux élevés de chômage et de sous-emploi, il n'y aurait qu'une personne sur cinq qui travaille à plein temps au Sénégal⁴ et les jeunes qui constituent une part importante de la population active restent les plus touchés par le phénomène du chômage. En milieu rural, il se manifeste par un exode de plus en plus « précoce » des jeunes des deux sexes et des femmes actives vers la capitale et les villes de l'intérieur ainsi que vers l'extérieur. Le phénomène se massifie d'année en année, signe manifeste d'un déficit chronique d'emplois productifs en milieu rural. La population du Sénégal est aussi caractérisée par son urbanisation rapide qui s'est accélérée particulièrement ces dix dernières années avec une population urbaine qui augmente plus vite à raison de 4% par an. Ce rythme de croissance de la population urbaine a favorisé la croissance de villes secondaires (Thiès, Louga et Kaolack dans

¹ Idem supra

² Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS III^e, ANDS, Dakar, Sénégal

³ ANDS. Situation socio-économique du Sénégal 2011

⁴ SNDS 2013-2017

le Bassin arachidier), nouveaux débouchés et marché potentiel pour la production agricole.

Cadre conceptuel

Contexte de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural

Le secteur agricole continue d'employer la moitié des sénégalais tandis que 70% de la population rurale dépend d'activités liées à l'agriculture. Dans les ménages les plus pauvres, la proportion de l'emploi agricole reste très importante. Le secteur de l'élevage contribue à hauteur de 24% du PIB agricole en 2010. Il contribue également aux moyens d'existence de 30% des ménages en milieu rural. Le secteur est dominé par des exploitations familiales à petites échelle, avec environ 31% des exploitations ayant une superficie de moins d'un hectare, 70% de moins de 5 hectares et près de 91% de moins de 10 hectares. Cette agriculture familiale est une agriculture principalement sous pluie (pluviale) située en zone semi-aride, avec moins de 2% des surfaces exploitées irriguées. La sécurité alimentaire et la génération de revenus en milieu rural dépendent largement de ces systèmes de production, principalement axés sur la culture céréalière, notamment le riz, le mil et l'arachide.

L'agriculture sénégalaise dispose d'un important potentiel pour contribuer significativement à l'augmentation des revenus des ménages et à la réduction de l'insécurité alimentaire du pays. Le pays dispose de ressources en terres arables considérables, estimés à environ 3,8 millions d'hectares dont seulement 2,5 millions d'hectares sont effectivement exploitées (soit 65%). Sur un potentiel de terres irrigables de 350 000 hectares, 105 000 hectares sont seulement exploités (soit 30%). Le pays est aussi riche en ressources en eau estimées à environ 35 milliards de mètres cubes renouvelables dont 31 milliards en eau de surface (Fleuves Sénégal, Gambie et Casamance) et 4 milliards de mètres cubes en eau souterraine. Cependant, le niveau de mobilisation de ces ressources en eau reste faible.

Malgré ses atouts considérables, l'agriculture sénégalaise fait face à deux défis majeurs: (i) le Sénégal continue à importer près de 70% de ses besoins alimentaires alors que plus de 60 % de ses actifs sont engagés dans l'agriculture vivrière, fortement dépendante de la pluviométrie et le pays reste aussi importateur net de viande, en particulier de moutons durant les périodes de haute consommation telles que les fêtes et événements religieux (ii) une large partie de la population (en rapide croissance) n'a toujours pas accès à une alimentation suffisante et vit dans une situation de pauvreté avec une incidence élevée en milieu rural.

Le secteur agricole sénégalais continue de faire face à diverses contraintes : (i) faiblesse et irrégularité de la pluviométrie ; (ii) dégradation des sols; (iii) insuffisance

de semences de bonne qualité et d'engrais; (iv) large recours à des techniques traditionnelles à faible productivité; (v) faiblesse des services d'appui technique; (vi) faible accès aux financements; et (vii) enclavement de certaines zones à fort potentiel productif. En outre, le secteur souffre du faible niveau de mise en valeur des aménagements agricoles (65 % du potentiel); de l'inadéquation de la politique foncière; de l'absence d'intégration et de la faible structuration des filières autour de chaînes de valeur; de l'insuffisante prise en compte des résultats de la recherche; de difficultés d'accès aux marchés et de la faible valorisation des produits exportés.

L'élevage, second pôle d'activité économique du secteur primaire focalise 350 000 familles soit un effectif global d'environ 3 000 000 de personnes (plus de 23% de la population nationale) issues pour la plupart des couches les plus vulnérables du monde rural. Le secteur est caractérisé par une grande diversité de ses produits. L'effectif du cheptel est d'environ 15 350 000 têtes en 2011 et, est dominé par les ovins (37,4%), les caprins (31,9%) et les bovins (21,9%)⁵. Malgré un cheptel important, le Sénégal reste importateur net de viande, du lait, en particulier de moutons durant les périodes de haute consommation telles que les fêtes et événements religieux. Au titre des importations de moutons pour la Tabaski notamment (Mali, Mauritanie), elles se sont établies, en 2011, à environ 400 000 moutons.

Le secteur de l'élevage reste confronté à des contraintes susceptibles d'affecter fortement ses résultats et son développement. Parmi celles-ci figurent la vulnérabilité du cheptel (accès à l'eau, feux de brousse, etc.), les problèmes fonciers (réduction de l'espace pastoral par l'avancée du front agricole, urbanisation), le faible potentiel génétique des races locales, la santé animale et l'incidence de maladies endémiques, émergentes, réémergences et transfrontalières, et l'insuffisance d'infrastructures de base.

Résultats, leçons et acquis du PAFA.

Résultats. Le PAFA a obtenu des résultats très significatifs dans l'augmentation des rendements des cultures appuyées. Ceci grâce à l'utilisation systématique des semences certifiées, des engrais de qualité en quantité raisonnable, l'adoption des bonnes pratiques agricoles par les producteurs et productrices, le suivi de proximité des activités, un accès garanti au marché non traditionnel (agro-industriels et unités de transformation) des producteurs à travers la contractualisation commerciale entre

⁵ Direction de l'élevage Ministère de l'Elevage

les OP et les OM à des prix négociés et rémunérateurs. Par exemple, le rendement du mil a presque doublé ; celui de sésame a augmenté de plus de 50% ; quant au niébé, son rendement a augmenté de plus de 70% ; et le sorgho de plus de 150%. Dans le domaine de l'aviculture villageoise, l'adoption des bonnes pratiques d'élevage, l'amélioration de l'habitat et l'alimentation dont l'aliment rendu accessible par sa préparation par les femmes éleveuses elles-mêmes, à partir des matières premières locales, a sensiblement amélioré la productivité des poules en passant d'une moyenne de 2 poussins à 7 poussins. Par exemple, il y a des cas où le cheptel de poules de certaines éleveuses est passé de 10 sujets à 100 sujets en l'espace de 20 mois. Dans le domaine de la production horticole, le projet a réaménagé un bon nombre d'hectares et l'utilisation de pompes solaires a permis de (i) alléger la pénibilité d'exhaure de l'eau et réduire les charges exorbitantes liées à l'électricité (environ 60% du coût d'exploitation); (ii) augmenter les rendements et la production ainsi que les surfaces exploitables; et (iii) encourager le retour des jeunes dans les villages. Le projet a amélioré sensiblement la capacité de stockage des produits par la construction de 20 Centres de Développement Filières (CDF) dont 9 CDF de 60 tonnes et 11 CDF de 120 tonnes. Grâce à ces infrastructures, les acteurs de filières disposent d'une capacité de stockage supplémentaire de 1920 tonnes nécessaires pour répondre à l'augmentation de la production résultant de l'amélioration significative des rendements.

Leçons apprises. Les principaux acquis et leçons du PAFA sont les suivantes.

- *Processus de concertation et de Planification* : La mise en place d'une organisation interprofessionnelle « Table Filière » pour chaque filière retenue est un acquis important. Cette table filière, composée de tous les acteurs de la filière, élabore de façon participative et inclusive une stratégie de développement de la filière et un plan d'action annuel (plan d'affaires) qui est cofinancé par le projet après un processus de sélection transparent dans lequel participent tous les acteurs et institutions concernés tels que bénéficiaires, OP, UCP, CR, IMF, ANCAR, DRDR, Gouvernement. La table filière assure la transparence des prix de produits par la diffusion chaque semaine des prix des marchés de référence à tous les acteurs de la filière. Elle assure aussi le suivi du respect des engagements contractuels entre les OP et les OM d'une part, et d'autre part, entre les OP et les producteurs par la sensibilisation et l'éducation sur la contractualisation. Par exemple, durant la campagne 2012-2013, le prix de niébé sur le marché avait

augmenté sensiblement dépassant très largement le prix convenu entre l'OP et l'OM. Grâce à la facilitation de la Table Filière, la majorité des producteurs ont respecté le prix contractuel convenu. Toutefois, les interprofessions (tables filières) sont encore jeunes nouvellement créées ; la mutualisation des efforts reste encore insuffisante et les échanges d'expériences faibles. Des actions de sensibilisation, de capacitation/renforcement institutionnel, organisationnel et d'accompagnement des OP et d'autres acteurs sont encore nécessaires pour rendre les tables filières efficaces.

- *Contractualisation commerciale entre OP et OM.* La contractualisation entre les OP et les OM est un moyen efficace pour faciliter l'accès des petits producteurs aux marchés et permettre à ces derniers d'obtenir des prix négociés rémunérateurs. Mais cela exige de tous les acteurs un respect strict des engagements contractuels. Par exemple dans le cadre du projet PAFA, grâce à la contractualisation, les prix obtenus par les producteurs ont été au moins 10% plus élevés que les prix du marché local. A ce jour, 112 contrats commerciaux ont été signés entre OP et OM. Ces contrats ont permis de créer des relations de confiance entre les OP/producteurs et les OM. Par exemple, les couples OP/OM de la première année ont été à 100% reconduits l'année suivante. La diffusion de l'information des prix des marchés à tous les acteurs de filières a fortement amélioré la transparence dans les filières.
- *Accès aux intrants et petit matériel et équipement agricole.* L'utilisation de subvention comme capital de démarrage est parfois nécessaire pour faciliter l'accès des petits producteurs aux intrants s'il est utilisé pour un temps limité, avec l'objectif de créer à moyen terme, une capacité d'autofinancement ou d'accès des OP au financement des institutions financières, dans le but de restaurer la capacité productrice des petits producteurs vulnérables et de construire la relation entre ceux-ci et les institutions financières. Pour des résultats durables, l'utilisation de la subvention doit être couplée à d'autres actions, en l'occurrence (i) amélioration de la connaissance des producteurs des services et des procédures de financement ; (ii) accès des institutions financières aux informations technico-économiques des filières ; (iii) éducation financière ; (iv) existence des services financiers adaptés aux besoins de financement des petits producteurs, etc. Par exemple, au PAFA, l'utilisation de la

subvention dégressive sur 3 ans (80%,60% et 40%) a grandement facilité l'accès de petits producteurs appuyés par le projet aux intrants agricoles. Ceci permet d'améliorer leur sécurité alimentaire et de restaurer leur capacité productive, de construire la relation entre les petits producteurs/leurs organisations avec les institutions de financement et de fidéliser cette relation. Le système d'épargne-crédit en nature instauré permet aux ménages à autofinancer leurs besoins en intrant et matériel agricole. En effet, à la récolte, chaque producteur, membre de l'OP apporte la quantité de sa production équivalente à ses besoins en intrants pour la campagne agricole suivante. L'OP regroupe les productions de ses membres avant d'assurer la commercialisation à un prix négocié et rémunérateur. Par la suite, l'OP achète les intrants et assure la distribution suivant la commande de chaque membre. Ce mécanisme a permis à près de 9000 ménages vulnérables de disposer des intrants agricoles à temps et de pouvoir respecter les itinéraires techniques, ce qui est une démarche novatrice pour faciliter l'accès de petits producteurs vulnérables aux intrants agricoles. Grâce à ce système, les OP ont remboursé à 100% le crédit de commercialisation mobilisé pour la campagne 2012-2013.

- *Gestion communautaire du matériel agricole.* Le système de gestion communautaire de matériel agricole est un moyen pour résoudre l'accès au matériel agricole des petits producteurs vulnérables et démunis qui ne peuvent pas se procurer du matériel de façon individuelle. Par exemple dans le cadre du PAFA, la gestion communautaire du matériel agricole a permis aux exploitations familiales, particulièrement les femmes et les jeunes de disposer, au besoin et en temps utile, du matériel agricole sous forme de prestation rémunérée, facilitant ainsi le respect des itinéraires techniques. Toutefois, la gestion de cet équipement doit être renforcée pour assurer de façon régulière la maintenance et au besoin, le renouvellement du matériel. Le PAFA-Extension envisage la promotion de MPER de service pour la gestion du matériel agricole de la communauté.
- *Le partenariat pour le conseil agricole de proximité.* Le partenariat tissé entre l'ANCAR, DRDR, CAR, CEF/OP a produit de bons résultats. L'internalisation du Conseil agricole par la mise en place de 271 Conseil d'Exploitation familiale (CEF) généralement des jeunes des villages au sein des OP, a permis d'assurer l'appui conseil et le suivi de proximité de la mise

en œuvre, ce qui a abouti à une bonne adoption des pratiques agricoles par les producteurs et productrices.

La raison d'être du PAFA-Extension tient principalement à la présence dans la zone d'intervention de nombreux atouts insuffisamment valorisés: (i) existence de résultats positifs et d'acquis importants du PAFA et des anciens projets pouvant être consolidés, répliqués et mis à échelle ; (ii) disponibilité de ressources naturelles et de potentiel productif; (iii) existence d'un marché interne et sous régional; (iv) existence d'une tradition d'organisation associative dans le domaine socio-productif, sur laquelle le projet peut bâtir; (v) disponibilité d'une main d'œuvre abondante; (vi) fort potentiel d'accroissement de la productivité et de la production sur certaines filières porteuses; et (vii) possibilités de promotion de partenariat entre producteurs et autres acteurs opérant sur ces filières (privés comme publics). En dépit de tous ces atouts, les petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) sont confrontés à un certain nombre de contraintes (difficultés d'accès aux intrants, au crédit, aux marchés et aux services, enclavement de certaines zones de production à haut potentiel, limitation dans l'accès équitable aux ressources naturelles, en particulier la terre, l'eau et les pâturages), qui freinent le développement des activités de production végétale et animale. En valorisant au mieux les atouts et les acquis tout en atténuant ou en levant ces contraintes, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations familiales du Bassin Arachidier Centre et Nord et de la Zone Sylvopastorale Ouest, peuvent durablement être améliorés, à travers leur insertion dans des filières agricoles profitables et diversifiées.

Le PAFA-Extension

Le PAFA-Extension est construit sur les résultats positifs et acquis du PAFA. Le PAFAExtension densifiera les actions/activités actuelles du PAFA dans la zone actuelle de son intervention pour atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires. Il consolidera et complètera les interventions du PAFA en : (i) renforçant le développement institutionnel et organisationnel des Organisations des producteurs agricoles (OPA) et d'éleveurs (OPE), pour qu'elles rendent des services efficaces à leurs membres ; (ii) intensifiant et renforçant les activités créatrices d'emplois et de revenus pour les jeunes par (a) la réalisation de périmètres maraichers à grande échelle au profit des jeunes (hommes et femmes) en utilisant le modèle de Société d'intensification de la production agricole (SIPA) introduite par PRODAM-2 dans la région de Matam ; et par (bi) l'insertion de Moyennes et petites entreprise rurales (MPER) de services portées par les jeunes en amont et en aval des filières agricoles et

d'élevage retenues, en capitalisant les acquis du PROMER. Il s'agira par exemple des services tels que la transformation et conditionnement des produits alimentaires issus des filières retenues (batteuses et moulins à mil, séchoirs à légumes, la fabrication de matériel et équipement agricoles (charrettes, houes, etc.) et l'atelier mécanique pour l'entretien et la réparation des groupes motopompes, motoculteurs. Le PAFA-Extension complètera aussi les interventions du PAFA dans le domaine de la conservation, préservation et restauration des ressources naturelles en utilisant le modèle des Unités Pastorales (UP) déjà validé et largement utilisé par différents projets, y compris le PRODAM. En plus des activités du PAFA, le Projet appuiera le développement de l'élevage des petits ruminants (ovins en particulier), qui sont des activités portées traditionnellement par les femmes pour leur permettre de diversifier davantage leurs sources de revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire. Enfin, le PAFA-Extension étendra ses interventions dans la région de Louga, non couverte par le PAFA pour ses potentialités énormes en élevage et une forte migration des jeunes nécessitant la création d'emplois pour les jeunes.

II. Description du Projet

A. Zone du Projet et groupe cible

Le Projet couvrira cinq (5) régions à cheval sur deux grandes zones agro-écologiques à fort potentiel de développement : (i) le Bassin arachidier Centre et Nord – zone d'intervention actuelle du PAFA – couvrant les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine et Diourbel ; et (ii) la région agro-pastorale de Louga. ; Ces cinq régions s'étendent sur 16 départements et 170 communautés rurales. La zone de couverture du projet s'étend sur 27% du territoire national et polarise 35% de la population soit environ 4 500 000 habitants dont la structure révèle une forte proportion de jeunes dans la tranche d'âge de 15 à 25 ans et une prédominance numérique des femmes (52%) voire plus dans les zones à forte tendance migratoire masculine et des jeunes notamment dans région de Louga.

Groupe cible. Au sein des OP impliquées dans les filières retenues, le PAFAExtension s'adressera principalement aux petites exploitations agricoles familiales et aux petits éleveurs. Au sein de ces groupes, il veillera à l'inclusion des ménages les plus vulnérables, les jeunes (des deux sexes) ainsi que les femmes et leurs organisations. Le projet ciblera également d'autres acteurs économiques, en l'occurrence les MPER de services prioritairement pilotés par les jeunes, en amont et en aval des filières retenues, les opérateurs de marché (OM), ainsi que les structures publiques et privées

qui délivrent les produits et les services nécessaires au développement des filières ciblées.

Le projet touchera directement 25 000 ménages, soit environ 250 000 personnes. Indirectement, le projet aura un impact sur l'ensemble des ménages des cinq régions d'intervention du projet, voire au-delà, du fait des effets induits indirects, de l'articulation et de complémentarité fonctionnelle avec le PAFA et le PADAER.

Stratégie Genre. Le Projet adoptera la stratégie « Genre et inclusion des couches vulnérables⁶ » du PAFA qui produit déjà de bons résultats et étendue dans la zone de Louga. A l'instar du PAFA, la stratégie sera inclusive. A cet effet, dans le choix des microprojets des ménages portés par les OP impliquées dans les filières retenues, la priorité est donnée aux micro-projets portés par les femmes et les jeunes.

Outre les activités du projet qui ciblent l'ensemble des bénéficiaires dont les femmes et les jeunes, le PAFA-Extension entreprendra des actions spécifiques d'appui et d'encadrement pour accroître l'autonomie économique et le leadership des femmes dans les instances de décision des OP mixtes, des tables filières et autres cadres de concertation. A cet effet, les femmes bénéficieront de formation en gouvernance des OP, genre, leadership et plaidoyer. La négociation d'un système de quota entre les acteurs sera retenue chaque fois que nécessaire pour accroître la représentativité des femmes et des jeunes dans certaines instances des filières. A ce titre, i) les expériences du PROMER et du PRODAM (notamment à travers l'Observatoire Genre) seront fortement mises à profit ; ii) de même que les leçons tirées du programme de Leadership de la Femme Rurale « Rural Women Leadership Programme » déroulé par CNCR/Sénégal avec le Collège des femmes ; iii) et les premières conclusions qui seront tirées de l'expérimentation de l'approche ménage « household approach » en cours au Sénégal.

Stratégie des jeunes. Le PAFA-Extension mettra au cœur de ses interventions la création d'emplois viables et durables pour les jeunes ruraux des deux sexes. A cet effet, outre les activités menées actuellement en faveur des jeunes, le Projet complétera les activités du PAFA en faveur de la création d'emplois de jeunes par (i) la réalisation de périmètres maraichers à grande échelle au profit des jeunes (hommes et femmes) en utilisant le modèle d'intensification de la production agricole (SIPA) introduite par PRODAM dans la région de Matam et (ii) par l'insertion de MPER de

⁶ Cf Stratégie « Genre et inclusion des couches vulnérables » du PAFA. Elle définit des critères d'éligibilité basés sur le degré de vulnérabilité des ménages pauvres et s'effectue dans le cadre d'un auto-ciblage par la communauté

services en amont et en aval des filières agricoles et d'élevage retenues, en capitalisant les acquis du PROMER.

Stratégie de mise en œuvre. Elle sera construite sur celle du PAFA pour l'essentiel, basée sur la demande et les besoins du marché, avec les organisateurs de producteurs et les opérateurs de marchés comme principaux acteurs. Le PAFA-E capitalisera, consolidera, densifiera, répliquera et mettra à l'échelle tout en prenant en compte les réalités et les contextes agro-socio-économiques des zones d'intervention, les acquis du PAFA, d'autres projets en cours et antérieurs, notamment en matière de structuration, de capacitation et d'autonomisation des OP (PSAOP, PRODAM, PAFA), de développement des services économiques en amont et en aval des filières (PROMER), de gestion de ressources naturelles et de développement de l'élevage à travers le modèle Unités pastorales (PRODAM, PDESOC, PAPEL) et de création d'emplois et de génération des revenus des jeunes par la mise en place des sites maraichers à grande échelle à travers le modèle de Société d'intensification de la production agricole (SIPA), acquis du PRODAM.

Filières ciblées et critères de choix. Le Projet ciblera les six filières du PAFA (mil, sorgho, niébé, sésame, horticulture, et aviculture villageoise) sélectionnées sur la base d'un certain nombre des critères dont (i) spéculations connues et faciles à pratiquer par les petits producteurs ; (ii) l'importance de la filière pour les pauvres et les couches les plus vulnérables (femmes et jeunes) et de leur implication dans ces filières, (iii) l'importance de la demande des marchés locaux, nationaux, régionaux et à l'exportation ; (iv) potentiel de diversification et d'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire des ménages vulnérables ; (v) croissance possible de la filière en termes de gain de productivité/rendement et de valeur ajoutée, de création de richesses pour les populations pauvres et (vi) possibilités d'insertion des groupes vulnérables (femmes, jeunes et ruraux sans terre) dans la production, la transformation et la commercialisation. etc. En plus de ces filières, le PAFA-E travaillera sur la filière du petit ruminant compte tenu de l'importance de cette filière pour la génération des revenus des femmes et la diversification des sources de revenus ; En termes des marchés, les études détaillées des produits de ces filières ont montré qu'il existe des marchés pour ces produits⁷ et pour lesquelles des résultats à mettre à l'échelle ont été obtenus par de projets antérieurs et en cours, ce qui permettra de créer un impact significatif dans les zones d'intervention.

⁷ Etudes réalisées notamment par le PAFA et par le Programme de croissance économique (PCE-USAID Sénégal).

B. Objectifs, résultats et indicateurs d'impact

L'objectif global du Projet est de contribuer à l'amélioration durable des moyens d'existence des exploitations familiales du Bassin Arachidier Centre et Nord et de la Zone Sylvo-Pastorale Ouest, à travers leur insertion dans des filières profitables et diversifiées.

L'objectif spécifique du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) et de créer des emplois durables et rémunérateurs pour les ruraux, en particulier les jeunes (des deux sexes) et les femmes.

Les principaux résultats sur une durée de six ans seront mesurés à travers : (i) l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité agricole ; (ii) la meilleure valorisation des productions grâce aux accords contractuels passés entre OP et OM; (iii) l'autonomisation des organisations professionnelles agricoles dans la fourniture des services sociaux et économiques à leurs membres.

Les indicateurs-clés d'impact sont: i) l'augmentation des rendements des cultures retenues, (ii) l'augmentation des quantités de produits agricoles commercialisés au travers des accords contractuels OP – OM; (iii) la réduction du niveau d'insécurité alimentaire des petits producteurs et de la malnutrition aiguë globale; (iv) l'augmentation de la valeur de la production additionnelle issue des activités soutenues par le projet des agriculteurs, éleveurs et entrepreneurs ciblés; v) le nombre de bénéficiaires directs du Projet; (VI) le niveau d'autonomie organisationnelle des organisations professionnelles agricoles.

Le Projet est organisé en deux composantes techniques et une composante de coordination et gestion : (1) Diversification Agricole et Accès au Marché (2) Développement et Structuration des filières, et (3) Coordination, gestion des savoirs, et suivi-évaluation

C. Résultats et Composantes

Composante 1 : Diversification Agricole et Accès au Marché

La composante a pour objectif l'augmentation de la productivité et de la production agricole, une meilleure valorisation des productions et l'amélioration de la mise en marché des produits. Pour ce faire, le Projet facilitera, dans le cadre des d'Affaires, l'accès durable des petits producteurs : (i) aux facteurs de production et aux innovations technologiques, (ii) aux infrastructures de production et de mise en

marché, (iii) à l'appui conseil agricole ; et (iv) au financement des activités de collecte, de conditionnement et de transformation pour une meilleure mise en marché.

Résultat 1 : Accès aux facteurs et aux innovations technologiques

Accès au financement des filières. Afin de faciliter le financement des filières, et en particulier l'accès aux intrants, matériel et équipement agricole, le projet adoptera une stratégie différenciée en fonction des groupes cibles, de leurs capacités financières et des types d'objets de financement, dans une logique d'articulation entre les OP/producteurs avec les institutions financières.

Capital de démarrage. Dans le but d'améliorer significativement la sécurité alimentaire des petits producteurs vulnérables et afin de (i) restaurer leur capacité productive ; (ii) construire la relation entre les petits producteurs/leurs organisations avec les institutions de financement ; et enfin (iii) fidéliser cette relation, le projet cofinancera, dans le cadre des Plans d'Affaires des OP, comme cela se fait dans le PAFA, un capital de démarrage (*start up capital*) pour faciliter l'accès des petits producteurs vulnérables (membres des OP de base) aux intrants agricoles (semences certifiées et engrais) et au petit matériel et équipement agricole. Ce financement se fera avec l'objectif de créer à moyen terme, une capacité d'autofinancement ou d'accès des OP au financement des institutions financières (micro-finances et banques). La combinaison de l'appui à l'accès aux services financiers de proximité et l'octroi de subventions complémentaires, au démarrage du projet, se révèle indispensable pour faire progresser les acteurs les plus pauvres. Comme pour le PAFA, le capital de démarrage sera octroyé à travers une subvention dégressive du prix des intrants sur 3 ans (80%, 60% et 40%). Les taux et la durée de ces subventions seraient affinés et éventuellement réajustés à la lumière des résultats de la revue à mi-parcours du PAFA. Pour tous les intrants agricoles, ces subventions seront applicables aux emblavures faisant l'objet d'un contrat de production/commercialisation entre OP et OM à l'instar de ce qui se fait déjà avec succès au PAFA. Pour l'accès à l'aliment volaille/bétail et aux blocs à lécher, le projet cofinancera également cet apport à travers les sous-projets d'accès au marché sous forme de subvention dégressive sur 3 ans (80%, 60% et 40%). L'accès aux semences fourragères (niébé et autres variétés) sera aussi facilité, à la demande, par le cofinancement durant les trois premières années.

Cette subvention dégressive constitue un capital de démarrage pour des ménages (producteurs et éleveurs) à revenus faibles pour leur permettre de commencer des activités de production agricole et d'élevage. Cet appui au travers des OP qui devront

progressivement internaliser des mécanismes de continuation de l'accès aux facteurs de production permettra aux ménages de devenir économiquement actifs afin de pouvoir assurer leur sécurité alimentaire, de constituer progressivement, à partir des surplus dégagés de la production agricole et de l'amélioration de la productivité de l'élevage, les moyens de combler les gaps résultant de la dégressivité du système de subvention et si possible de commencer à épargner dans des institutions financières. Le Projet appuiera les actions de formation des bénéficiaires dans le domaine de l'éducation financière. Cet appui devra permettre aux ménages de commencer à épargner dans les institutions financières de la zone du projet.

Pour faciliter l'accès des petits producteurs et entrepreneurs ruraux aux services financiers de proximité (crédit de campagne et d'équipement, épargne, service de transfert d'argent, micro-assurance) soit en complément des subventions, soit surtout à la fin des subventions, le projet facilitera l'établissement des relations de confiance et de partenariat entre producteurs/OP et institutions financières. Cet appui devra permettre à long terme une meilleure maîtrise par les banques et les institutions de micro-finances des caractéristiques et des risques associés aux filières agricoles. Pour ce faire, le Projet utilisera une approche basée sur 5 axes: (i) sensibilisation et communication rurale sur les services et les systèmes de financement; (ii) l'éducation financière des cibles du projet ; (iii) des réunions de concertation entre les responsables des institutions financières et les cibles du projet, clients potentiels de ces institutions; (iv) un appui aux OP et MPER pour la préparation/évaluation de leur plans d'affaires et de financement, à travers des sessions de formation et le subventionnement à 100% des coûts d'élaboration des plans d'affaires; (v) une étude socioéconomique pour l'identification et l'élaboration de services financiers adaptés aux besoins de financement des petits producteurs. Le but primordial est d'amener les institutions de financement participantes à formuler une offre adaptée de financements aux petits producteurs, MPER et OP, ce qui permettra leur inclusion à terme, dans le système financier.

A l'instar du PAFA, le Projet facilitera ainsi, dans le cadre du Plan Stratégique et Plan d'Action annuel (Plan d'Affaires) des OP, l'accès des producteurs aux intrants agricoles et d'élevage. Pour les semences, l'accent sera mis sur la disponibilité et à moindre coût de semences certifiées. L'accès aux intrants se fera avec l'objectif de créer à moyen terme, une capacité internalisée au sein des OP pour le financement, la planification et l'organisation logistique de la fourniture d'intrants. Pour les aliments bétail/volaille, l'accent sera mis sur la disponibilité et à moindre coût de

semences fourragères, de l'aliment et des blocs à lécher. A cet effet, le projet appuiera les éleveurs à produire de l'aliment à partir des produits et sous-produits locaux. Cet appui en aliments est fait au démarrage des activités d'élevage pour une durée limitée de 12 mois seulement pour les reproducteurs ovins et de 6 mois (premier cycle d'élevage pour la volaille). Le Projet facilitera également l'accès aux semences fourragères (niébé et sorgho fourrager, ...) qui seront cofinancées à la demande seulement pour la première année.

L'accès aux produits zoo-pharmaceutiques essentiels (vaccins obligatoires et secondaires, déparasitant internes et externes) sera facilité par aussi bien pour les petits ruminants et la volaille que pour l'élevage bovin extensif dans les UP. Le Projet s'appuiera sur un réseau de prestataires constitué dans chaque région des postes vétérinaires, complété par les cliniques et cabinets privés. Le coût de la prestation, comprenant l'achat des médicaments, le déplacement et l'honoraire/indemnité du personnel intervenant fera l'objet d'un cofinancement par le biais d'une subvention dégressive.

Dans le cadre du Plan d'action annuel d'Affaires des OP, afin d'encourager la petite mécanisation agricole, nécessaire pour faciliter et accélérer les opérations culturales et de post-récolte, respecter le calendrier cultural et les dates de livraison des récoltes aux OM ainsi que la constitution de réserves fourragères et la fabrication d'aliments améliorés pour l'élevage et de compost pour les productions végétales, le Projet facilitera l'acquisition des équipements et matériel agricole pour les activités de production et de post-récoltes adaptés aux besoins de la petite exploitation agricole. Le niveau de cofinancement/subvention sera fonction de la nature/taille d'équipement et de la capacité d'autofinancement et d'endettement des bénéficiaires. Les équipements légers/moyens (houe, pulvérisateur, moulin, charrette, etc.) Portés par les OPB pour ses membres seront subventionnés, comme au PAFA, à hauteur de 80%. Par contre, les équipements lourds (batteuse à mil, faucheuse, tracteurs etc.) portés principalement par la faïtière seront subventionnés à hauteur de 65%. Ces taux seraient revisités et éventuellement réactualisés après la revue à mi-parcours du PAFA et une analyse exhaustive des capacités d'autofinancement et d'endettement des OP.

Modes de gestion des équipements. Sur la base de l'expérience du PAFA et d'autres projets au Sénégal, trois modes de gestion sont proposées : (i) la faïtière met en place un comité de gestion et la maintenance de l'équipement. A la demande d'un membre de l'OP, la prestation de service est réalisée en mobilisant un prestataire qui est

membre de l'OP (ii) la gestion de l'équipement est confiée à un individu, de préférence un jeune qui est rémunéré et qui réalise des prestations de service aux membres du groupement. Les bénéfices issus de cette prestation de service sont épargnés dans le compte du groupement au sein d'une institution financière, sous la gestion du trésorier du groupement ; et (iii) les équipements les plus onéreux sont gérés par des MPER de services promus par des jeunes.

La création d'emplois pour les jeunes est un besoin important. Dans ce cadre, le Projet appuiera et facilitera, dans le cadre des plans d'actions d'affaires, les jeunes dans la création et le renforcement des MPER de services en amont et en aval des filières retenues. Ces services pourraient être : labour, battage des récoltes, traitements phytosanitaires, fabrication du petit matériel et outillage agricole, aliments bétail pour ovins et volaille ; transformation/conditionnement des produits alimentaires, entretien et réparation des groupes motopompes, des motoculteurs et des moulins, ventes des intrants et équipement agricole. Le Projet capitalisera ainsi l'expérience du PROMER 2 à travers l'approche basée sur le triptyque formation/financement/appui conseil, le développement ou la consolidation de MPER de services de jeunes. Le Projet cofinancera le premier kit de l'équipement et matériel pour permettre aux jeunes entrepreneurs de restaurer leur capacité productrice et de s'insérer dans le système de financement.

Appui conseil_aux producteurs et d'autres acteurs des chaînes de valeurs, sera assuré par différents partenaires de mise en œuvre en fonction de leur compétence : ANCAR, Postes Vétérinaires, OP faitières et d'autres prestataires. L'ANCAR qui a une mission publique d'exercice du conseil agricole et rural et qui est déjà le partenaire du PAFA, continuera à assurer l'appui conseil en techniques agricoles sur la base de conventions établies avec le Projet à l'échelle des zones qu'elle couvre dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Diourbel, Fatick, et Louga. Les Inspections et Postes vétérinaires qui ont aussi une mission publique assureront l'appui conseil en techniques d'élevage et vétérinaires sur la base des conventions établies avec le Projet dans les zones où la volaille villageoise et l'élevage de petits ruminants seront promus. Ces conventions de collaboration préciseront le mandat, les responsabilités du partenaire de mise en œuvre et les résultats attendus. Les OP faitières, disposant de bonnes compétences, seront sollicités pour fournir les appuis aux OP dans les domaines de développement institutionnel et organisationnel de celles-ci (structuration, développement institutionnel et organisationnel, renforcement des capacités, etc.). Des ONGs ayant

une bonne expérience dans la mise en œuvre des programmes de développement de l'élevage de petits ruminants seraient aussi sollicités.

Le conseil aux exploitations maraîchères qui demande des connaissances techniques et de gestion spécifique serait sous-traité à un bureau d'étude ou à une ONG disposant d'une bonne expertise. La coopération sud-sud chinoise pourrait aussi être utilisée à cet effet. Le Projet veillera à associer étroitement les OP au dispositif d'appui conseil et privilégiera, comme c'est le cas au PAFA, le développement de capacités endogènes par la mise en place d'un corps de relais techniques au sein des OP⁸.

Restauration et maintien de la fertilité des sols. La restauration des sols et l'amélioration de leur fertilité représentent un investissement lourd, mais nécessaire, au-dessus des capacités des seuls producteurs et de leurs organisations. Ils nécessitent un appui des pouvoirs publics. Le Projet proposera dans le cadre des Plans d'Affaires et sur la base des technologies déjà validées et disponibles, un ensemble de techniques maîtrisables et productives de gestion et de conservation des eaux et des sols, applicables au niveau des exploitations familiales et des terroirs villageois et inter-villageois. Un partenariat avec INP sera établi pour la mise en œuvre de cet ensemble de technologies. La mise à disposition des phosphates sera partie intégrante des sous-projets accès au marché.

Résultat 2 : Infrastructures de maîtrise de l'eau/exploitation durable des ressources en eau

Les interventions du PAFA Extension porteront sur des aménagements maraîchers et des aménagements d'unités pastorales (UP).

Aménagement de sites irrigués. Le Projet facilitera, dans le cadre des Plans d'Affaires et sur la base des études techniques et des plans d'occupation et d'aménagement des sols (POAS) élaborés par les communautés rurales, le projet réalisera sept SIPA dans les sites qui abritent les aquifères les plus adéquats en termes de débit mobilisable et de qualité chimique. En fonction des conditions physiques, la superficie des SIPA sera de l'ordre de 20 à 40 hectares exploités par environ 100 à 150 jeunes (dont 50% de filles). L'irrigation à la parcelle se fera selon des techniques économiques en eau afin de valoriser au mieux les ressources en eau disponibles et d'en limiter le volume pompé et les coûts y afférents. En sus des SIPA,

⁸ Relais technique appelé "conseiller d'exploitation familiale" (CEF) dans le cadre du PAFA. Ils seront rémunérés à hauteur de 20 à 25 000 FCFA par mois, pendant 4 à 6 mois par an, soit la durée de la campagne agricole, selon l'expérience du PAFA, avec une prise en charge partielle et dégressive du Projet pendant les trois premières années (80%, 60%, 40%). Leur formation/encadrement sera assurée par l'ANCAR ou par l'OP faitière.

le projet facilitera, dans le cadre des Plans d’Affaires, la réalisation d’environ 75 Ha de périmètres maraîchers de moindre superficie (superficie unitaire de 1 à 5 Ha maximum). Ces réalisations concerneraient à priori la partie centre et nord-est de la zone d’intervention, ceci afin de tirer au mieux parti : (i) soit de points d’eau (bassins de rétention, forages, etc.) réalisés ou réhabilités par le projet BARVAFOR sur financement de la Coopération belge ; (ii) soit des points d’eau déjà existants destinés à l’alimentation en eau potable, en utilisant le débit marginal disponible. Le projet capitalisera les expériences développées par le Projet de développement rural durable (PDRD) financé par l’Agence Internationale de Coopération Japonaise (JICA); et (iii) soit des sites maraîchers déjà appuyés sur le plan agricole par la FAO dans la région de Louga.

L’intervention du PAFA Extension se fera après vérification préalable de la qualité et des conditions de mobilisation des eaux ainsi que la faisabilité socio-économique de l’intervention. Tous les SIPA et les petits aménagements maraîchers seront préférentiellement implantés sur des sites non éloignés des grands axes routiers afin d’intéresser les opérateurs de marché et faciliter la commercialisation. Si possible, ils seront également implantés de préférence non loin des lignes électriques (par exemple le long de l’axe routier Linguère – Louga) pour l’électrification des sites. Avant l’installation de tout forage, le projet s’assurera non seulement que le débit d’eau est suffisant, mais également il s’assurera de bonne capacité de renouvellement de la nappe phréatique. Ceci est important pour éviter un pompage trop fort qui pourrait porter un préjudice ou minerait l’aquifère, et en conséquence se traduirait par un rabattement de la nappe et à terme un forage inutilisable. Le Projet veillera aussi à la sécurisation foncière des sites avant aménagement (attribution formelle des terres aux bénéficiaires).

Aménagement d’unités pastorales. Dans la région de Louga, le projet appuiera, dans le cadre des Plans d’Affaires sur la base des études techniques, l’amélioration de l’accès aux ressources pastorales et leur valorisation rationnelle en capitalisant sur les expériences réussies, notamment par le PRODAM, le PAPEL et le PDESOC– en matière de gestion participative des pâturages et des ouvrages hydrauliques (forages, puits, mares). Il est prévu que le projet appuiera l’équipement de 9 UP (d’une superficie unitaire de 70 000 à 100 000 Ha) à travers : (i) la réalisation de 6 nouvelles unités complètes dotées de toutes les infrastructures standards requises ; (ii) la

réalisation et/ou la réhabilitation des infrastructures non disponibles mais indispensables à une meilleure fonctionnalité des anciennes unités.⁹

Dans un souci d'efficacité, les appuis du PAFA-E concerneront des grappes d'UP permettant une continuité et une complémentarité géographiques avec les réalisations de projets antérieurs (PRODAM, PAPEL, etc.), en cours ou programmés, dans le court terme (PASA, PADAER, etc.). Onze sites potentiels d'implantation de nouvelles UP ou d'UP à réhabiliter ont été identifiés au niveau des départements de Linguère (10 UP) et de Kounghoul. Ces UP pourraient être prises en compte par le PAFA Extension sous toute réserve et avec la latitude de prendre en considération d'autres sites, en tenant notamment compte de la position géographique du site du point de vue de son potentiel de contribution à une transhumance « fluide ».

Résultat 3 : L'environnement post-récolte est amélioré pour valoriser la production

Magasins de stockage et de groupage. Le Projet appuiera, dans le cadre des Plans d'Affaires des acteurs des filières, la réalisation des infrastructures et la mise en place d'équipements spécifiques de collecte primaire, de stockage, de transformation, de conditionnement et de mise en marché. Celles-ci seront densifiées dans la zone actuelle d'intervention du PAFA et réalisées dans sa zone d'extension (Louga) afin d'améliorer la fonctionnalité des investissements prévus et de favoriser la mise en marché des produits agricoles. La réalisation de ces infrastructures et ces équipements tiendra compte de ceux programmés dans le cadre du PAFA et des autres partenaires dans la même aire géographique. Environ 25 magasins de stockage primaire (capacité de 60 tonne par magasin) et 10 magasins de groupage (capacité de 120 tonnes par magasin) seraient construits. Les magasins de stockage seront de préférence implantés dans des villages situés à environ 5 km d'un axe routier praticable en toutes saisons. Les magasins de groupage seront préférentiellement implantés dans des localités de plus grande importance, accessibles en toutes saisons et abritant des marchés hebdomadaires d'importance

Dans certaines zones, la valorisation des sites irrigués et leur connexion aux marchés nécessiteront la réalisation des pistes de désenclavement. Le choix des itinéraires et la réalisation de ces pistes sera fait sur la base des critères suivants : (i) les pistes

⁹ Il s'agit notamment de: forages additionnels ou soufflage/réhabilitation des forages existants, châteaux d'eau surélevés en substitution de réservoirs au sol si requis, réhabilitation de réservoirs au sol, abreuvoirs supplémentaires pour le gros bétail ou les petits ruminants (ou réhabilitation), parcs de vaccination individualisés pour les gros et le petit bétail, réseaux d'adduction d'eau et bornes fontaines, potences pour l'approvisionnement des villages alentour en eau domestique à partir de charrettes, aménagement de bassins de rétention ou surcreusement de mares existantes, aménagement de parefeu, alimentation en énergie solaire, etc.

retenues font partie du réseau prioritaire identifié dans la zone par les niveaux régional et national (ou y sont inscrites) ; (ii) elles desservent des bassins de production à haut potentiel agricole et densément peuplés ; (iii) elles se connectent à une route de niveau au moins opérationnel ; et (iv) elles sont complémentaires avec les programmes routiers d'autres Partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant dans la zone.

Résultat 4 : la production et la mise en marché sont réalisées dans le cadre d'accords contractuels durables passés entre OP et OM

Le principe de mise en marché capitalisera l'expérience du PAFA et repose donc sur une contractualisation entre OP et OM afin de sécuriser la production et la commercialisation, ce qui donnera aux producteurs l'assurance d'un débouché et d'un prix rémunérateur pour leurs produits. Les contrats de commercialisation signés entre OP et OM constituent des leviers forts pour garantir aux petits producteurs l'accès au marché et aussi faciliter leur accès aux financements. Le Projet, à travers les tables filières (i) utilisera les répertoires d'OM actifs déjà élaborés par le PAFA dans les différentes filières ciblées par le Projet et intéressés par la constitution de couples OP / OM dans la zone d'intervention du PAFA. (ii) fera conduire, par les chambres consulaires et les OP faitières régionales ou/et nationales des campagnes de sensibilisation/information pour renforcer et constituer des répertoires d'OP et d'OM actifs dans la zone d'extension, et (iii) appuiera les séances de négociation entre OP et OM comme cela se fait dans le PAFA

Le principe de mise en marché capitalisera l'expérience du PAFA et repose donc sur une contractualisation entre organisations de producteurs (OP) et opérateurs de marché-OM (commerçant, artisan-transformateur, agro-industriel, exportateur, structure hôtelière, etc.) afin de sécuriser la production et la commercialisation.

Dans le cadre du contrat qui les lie, les producteurs membres d'OP s'engagent à livrer à temps une production déterminée répondant à des critères de qualité et de quantité spécifiés dans un cahier des charges, tandis que l'OM s'engage à leur acheter cette production selon des modalités et un prix dont les conditions de fixation sont précisées à l'avance. La contractualisation garantit au producteur l'accès à un marché et compense la prise de risque que représente l'adoption de nouvelles pratiques agricoles (semences sélectionnées, engrais), voire l'introduction d'une nouvelle culture (sésame) par l'assurance d'un débouché et d'un prix rémunérateur. Pour l'opérateur, l'avantage réside dans la sécurisation de son approvisionnement en

quantité et en qualité pour répondre à la demande du marché. Le Projet, à travers les tables filières facilitera cette contractualisation.

Composante 2 : Développement et Structuration des filières

Le premier résultat attendu de cette composante est une meilleure structuration des OP (OPB, unions et faïtières) pour faire d'elles des acteurs efficaces pour le développement des filières. La composante vise (i) une meilleure structuration et autonomisation des OP en vue d'en faire des plateformes de services capables de répondre efficacement aux besoins et attentes de leurs membres ; (ii) la consolidation et l'émergence d'organisations interprofessionnelles capables d'identifier et de mettre en œuvre des actions susceptibles de résoudre les contraintes identifiées au sein de la filière et de participer au dialogue sur les politiques et y formuler des recommandations. Dans ce cadre, le Projet appuiera les OP faïtières dans l'élaboration des plans d'affaires pour leur développement institutionnel et économique. Ces plans d'affaires comprendront des actions de renforcement de capacités de OP en fonction du niveau actuel de développement organisationnel de chaque OP déterminé sur la base du diagnostic institutionnel des OP. Les actions de renforcement de capacité devraient conduire à la professionnalisation des OP par l'accroissement de leur performance institutionnelle et compétences organisationnelles, techniques, de gestion et commerciales etc.

Résultat 5. Les OP sont dans la dynamique de professionnalisation et d'autonomisation

Sur la base des (i) leçons tirées de l'expérience du PAFA en matière d'appui aux OP dans le renforcement des capacités productives des ménages (approvisionnement en intrants et matériel de production) et de mise en relation contractuelle avec les opérateurs de marché et (ii) du diagnostic institutionnel, le projet visera à travers cette sous composante à (a) développer les compétences des OP à mieux répondre aux besoins de leurs membres par la fourniture de services de qualité ; et (b) assurer la durabilité du dispositif d'appui par la professionnalisation des OP dans une optique d'autonomisation.

Organisations des producteurs de base,

Le processus d'autonomisation des OP s'articulera autour d'un diagnostic institutionnel et participatif des OPB, leur stratification selon le niveau de maturité institutionnelle et économique et l'élaboration des plans d'affaires pour développer/renforcer la dynamique organisationnelle et les capacités de fourniture

de services aux membres. A chaque stade et éventuellement à chaque filière, correspondra un appui spécifique et adapté, de manière à faire évoluer une masse critique d'OP vers le stade d'autonomie et de professionnalisme. Ce modèle initié par le PRODAM a produit des résultats tangibles (à la fin du projet sur une durée de 15 ans, 70% des OP appuyées sont autonomes). Mais il faut noter que les réalités sont différentes entre les filières et entre les OPA (plus structurées) et les OPE (qui ont bénéficié de moins d'appui que les OPA). Ceci fait que le projet prendra en compte la diversité de situation et développera une approche différenciée par filière afin de jeter les bases pour un développement des OPB sur le long terme. Il reste entendu que ce travail requiert un engagement sur la durée.

Organisations faitières des producteurs agricoles et d'élevage,

Diagnostic Institutionnel, organisationnel, Plan d'Affaire. Pour chacune des filières, le projet appuiera le diagnostic institutionnel et organisationnel des OP pour évaluer le niveau de développement organisationnel et leur capacité à répondre de manière efficace et durable aux besoins de leurs membres. Le diagnostic doit ainsi permettre d'analyser les forces, les faiblesses, les opportunités et les contraintes des OP. Il aboutira à un plan d'affaire de renforcement institutionnel et économique afin de permettre aux OP de rendre des services efficaces et durables à leurs membres.

Organisations en aval de la production. A l'instar du PAFA, le projet facilitera, sur la base du plan stratégique et du plan d'actions de la filière, les organisations en aval de la production. En effet, le PAFA apporte déjà des appuis aux unités de transformation des céréales sèches (mil, sorgho, maïs). Le PAFA-E appuiera, sur la base des plans d'action annuels d'affaires, l'organisation des transformateurs des céréales sèches.

Résultat 6 : Une organisation interprofessionnelle est consolidée ou mise en place pour chaque filière ciblée et défend les intérêts de la filière

Table de concertation, plan stratégique et plan d'action des filières ciblées. A l'instar du PAFA, le Projet appuiera la consolidation et/ou la mise en place d'une table de concertation regroupant les représentants des acteurs impliqués dans la production, la transformation et la distribution au sein d'une filière pour chacune des filières ciblées par le Projet. Les prestataires spécialisés et/ou le comité de gestion de la table, en fonction de la maturité de celui-ci, s'assureront que tous les maillons de la filière sont présents, et que les représentants des OP défendent aussi les intérêts des groupes vulnérables. Les tables de concertation filières comprendront un

pourcentage à définir de femmes, de jeunes et de petits producteurs pauvres. La concertation s'appuiera sur des analyses approfondies des filières retenues réalisées par le PAFA et d'autres partenaires, en l'occurrence le projet PCE sur financement USAID. D'autres analyses de filières pourraient être, en cas de besoin, affinées et/ ou réalisées, spécialement pour la nouvelle filière des petits ruminants. La concertation reposera ensuite sur (i) l'animation de tables filières avec les acteurs clé (producteurs/OP, fournisseurs d'intrants, distributeurs/commerçants, transformateurs, institutions financières, institutions de recherche et de conseil, etc.) ; (ii) l'élaboration des plans d'action annuels; (iii) suivi de la mise du plan stratégique qui pourrait être amendé chaque année à partir de la capitalisation des résultats obtenus et du développement de la filière ; (v) négociation et fixation des prix avant la campagne, avec des modalités spécifiques en fonction de la spéculation ; (vi) diffusion aux acteurs de la filière de l'information sur le prix de marchés, la mise en œuvre ainsi que les résultats du plan d'action ainsi que sur le développement des sous-projets OP-OM ; (vii) faire remonter vers le niveau national les informations nécessaires à la concertation (exemple, contraintes liées à la réglementation auxquelles sont confrontées les OP et les OM) ; et (viii) engagement sur le dialogue politique avec les autorités locales, régionales et nationales sur des sujets des politiques et des investissements requis pour favoriser le développement des filières (foncier, financement, pistes, infrastructures de commercialisation et de stockage, etc.).

Préparation, mise en œuvre et suivi des sous-projets filières. Sur la base des plans d'actions annuels par filière, les acteurs membres des tables filières de concertation, en collaboration avec les organismes d'appui, identifieront des sous-projets visant à lever les contraintes affectant le développement des filières et à renforcer leur structuration. Les sous-projets seront préparés avec l'appui des partenaires de mise en œuvre. Les acteurs des filières seront les principaux commanditaires des sous-projets filières. Les tables filières examineront, avec l'appui des prestataires privés, les demandes à la lumière des actions prioritaires définis dans les plans d'actions annuels filières et des avantages comparatifs des demandeurs.

Composante 3. Gestion des savoirs, coordination et suivi-évaluation du Projet

La coordination du Projet sera assurée par l'unité de coordination du PAFA, basée à Kaolack, à laquelle le gouvernement a déjà accordé l'autonomie de gestion administrative et financière. Le staff sera complété par un spécialiste chargé des

filières animales, un spécialiste chargé de l'appui des organisations professionnelles, un responsable des sousprojets et un comptable. Elle aura deux antennes légères en zone nord (Louga ou Dahra) et à Kaffrine, dirigée chacune en par un chef d'antenne assisté par un responsable des sousprojets, et un un(e) assistant (e)-comptable et du personnel de soutien (un chauffeur, un gardien). Des équipements complémentaires véhicules 4x4, ordinateurs et matériel de bureautique,) nécessaires au bon fonctionnement de l'UCP seront acquis par le projet.

Les manuels d'exécution de gestion administrative et financière et de suivi évaluation du PAFA seront actualisés pour prendre en compte les nouvelles opérations, et les besoins que requière la mise en place progressive du programme cadre d'intervention (consultants, information, concertation, processus et ateliers de validation des documents, etc.).

Le Projet appuiera la migration du dispositif de gestion des savoirs du PAFA en système global de collecte et la diffusion d'informations utiles aux acteurs des filières aux niveaux local, régional et national, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre par les projets du FIDA. A terme, les systèmes de gestion des savoirs du PAFA/PAFA Extension et du PADAER évolueront vers un système unique dans l'optique Programme-Pays, avec deux pôles de gestion articulés aux deux unités de coordination. A cet effet, des manuels de formation, des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des posters, des vidéos, des émissions radio seront produits et diffusés, des visites d'échanges organisées.

Le Projet appuiera le MAER et le MEPA à la mise en œuvre et/ou à la redynamisation de leurs systèmes de suivi des activités de leurs sous-secteurs. Il appuiera également le MAER, ME et le Ministère de l'Economie et des Finances pour leur permettre d'assurer le suivi du projet sur une base d'un cahier de charge précis. Des ressources financières seront réservées à ce suivi.

Dialogue Politique. Sur la base de l'expérience acquise par le PAFA et qui sera suivie et amplifiée par le PAFA-E, trois domaines potentiels ont été identifiés pour le dialogue politique, en l'occurrence la politique de subvention, l'accès au marché des petits producteurs et le foncier.

D. Leçons apprises et respect des politiques du FIDA

Leçons apprises des autres projets

Parmi les principales leçons apprises des autres anciens projets, on note les suivantes : (i) le processus de professionnalisation et d'autonomisation des OP est un

facteur de durabilité qui s'inscrit dans l'approche Programme-Pays au-delà des Projets, dans un cycle long d'apprentissage et de consolidation. En effet, les OP autonomisées du PRODAM 2 (75% des OP de départ après 15 ans) sont aujourd'hui capables de contracter avec les opérateurs de marché (OM) et d'obtenir des crédits auprès des institutions financières, ce qui leur facilite de conduire à bien leurs activités et de rendre des services économiques à leurs membres. Le Cadre local de concertation des organisations des producteurs à la base (CLCOP) mis en place par le PSAOP sont aujourd'hui de véritables cadres qui renseignent les acteurs sur les besoins et enjeux de développement de leurs membres. L'appui ciblé par catégorie d'OP, basé sur une typologie à la suite d'un diagnostic participatif institutionnel, organisationnel et fonctionnel doit être conçu comme outil commun à l'ensemble des projets du portefeuille et mis en œuvre sur plusieurs cycles de planification stratégique; (ii) l'approche filière est une option viable, dans une optique d'articulation forte de l'exploitation agricole familiale au marché, et de création d'opportunités d'emplois pour la jeunesse rurale par l'entreprenariat de services inséré dans les filières porteuses; (iii) la capitalisation et la mise à l'échelle (dans une démarche de gestion des savoirs) permettent des gains de temps précieux dans l'atteinte d'une masse critique du groupe cible; (iv) Des aménagements de sites irrigués maraichers exploités selon la technique d'irrigation du goutte à goutte et érigés en Société d'Intensification de la Production Agricole (SIPA) offre un bon modèle d'exploitation des ressources en eau à des fins agricoles, d'organisation, et de création d'emplois de jeunes. Certes encore récent, mais prometteur sous réserve de la maîtrise des facteurs de risque. En effet, les résultats obtenus par le PRODAM 2 dans les SIPA sont encourageants en termes d'augmentation de production agricole et de création d'emplois pour les jeunes ; (v) l'entreprenariat rural est une modalité efficace d'insertion des jeunes des deux sexes dans les filières agro-pastorales ciblées. Plus de 50% des entreprises individuelles créées par le PROMER 2 appartiennent aux jeunes ; et (vi) les UP permettent une gestion rationnelle des ressources naturelles et une meilleure gestion des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs et offrent une base pour le développement de l'élevage.

La stratégie d'intervention du Projet ainsi que les leçons apprises sont conformes aux politiques du FIDA, notamment i) genre ; ii) accès à la terre et sécurité foncière ; iii) adaptation aux changements climatiques ; iv) développement du secteur privé ; v) ciblage ; vi) développement des entreprises rurales et vii) COSOP 2011-2015.

La fédération NOUREYNI un exemple de développement communautaire dans la fourniture de services agricoles

La fédération Noureyeni est un projet de PAFA-Extension (PAFA-E) dont le FIDA est bailleur sous la direction du gouvernement du Sénégal. Il a été créé le 24/12/2014 et compte 110000 membres pour une durée de 5 ans.

La fédération Noureyeni se trouve à Barkewel dans la commune de Darou situé dans le département de Nioro dans la région de Kaolack.

Il compte 12 GIE dont 10 dans le département de Nioro. Il compte 440 ménages dont 364 dans le département de Nioro.

Seul Le GIE Lansar 34 ménages et le GIE Guérs 22 ménages travail dans le Maïs le reste 308 ménages pour le mil.

Je vais prendre quelques exemples de GIE Bénéficiant du projet :

Le GIE Lansar :

Lieu : Barkéwel

Il compte 34 ménages dont 34 hectares

Filière cultivé maïs

4 sacs engrais 3 sacs urée pour 1 hectares

Semences 16 kg par hectare

2 relais pour la formation en technique agricole

Apport 300 kg par ménages pour la contribution à l'année suivant avec le projet.

Subvention 7 machines houe sine et 7 semoirs

2 bâches 10 sacs vides.

Le projet dure 3 ans

Le GIE Djammoju :

Lieu : Gapa

Il fait partie de la Fédération Noureyeni

Filières cultivé mil

34 ménages

68 hectares

Composition 42 femmes

5 Semoirs 10 houe sine

136 sacs d'engrais 136 sacs Urée

2 relais femmes

Le GIE à été crée le 23 juillet 2007

Il a adhéré la Fédération en 2017

Partenaire PAFA

Avant PAFA mauvaise rendement

Rendement 10 tonnes 200 kg par hectare

Apport 300 kg

Semence 8 kg de mil pour 4 hectare chaque hectare 4 kg de mil

Conclusion : Le PAFA à lutter contre la faim

GIE Dioubo :

Lieu : Keur Pathé Diouf

16 ménages dont 32 hectares

Filière cultivé mil

1 tonnes 500 kg minimum tonnes par hectare

Semences 8 kg de mil par 4 hectares

2 ième phases du projet

2 relais

2 bâches 10 sacs vides

Apport 300 kg par ménages pour la contribution à l'année suivant avec le projet.

Date d'adhésion dans la fédération 28/07/2017

Subvention 5 machines houe sine 5 semoirs

Date de création de GIE 27/7/2015

64 sacs engrais 64 urée

1000 kg soit 1 tonne de rendement avant PAFA

2700KG soit 1tonne 700 kg après apport

Bailleur : PAFA

Date de récolte mois d'octobre

GIE Keur Moussa Dramé

Lieu : Keur Moussa Dramé

Date de création 2002

Date d'adhésion à la fédération Noureyni 2007

Filière cultivé mil

32 ménages

64 hectares

Rendement 3 tonnes 4 tonnes à 5 tonnes par 2 hectares

300 kg apport pour l'année suivant

Subvention 5 houe sine 5 semoir

Semences certifié 128 sacs d'engrais 128 sacs d'urée

2 relais

2 bâches 10 sacs vides

Avant PAFA mauvaise rendement

Bailleur PAFA

Récolte mois d'octobre

GIE Nbam Taré

Lieu : Diao Ndéméne

Filière cultivé mil

26 ménages

52 hectares

Rendement 1 tonne 500kg pour 1 hectare et 3 tonnes pour 2 hectares

2 ième Phase du projet

Date d'adhésion dans la Fédération Noreyni 2007

Apport de contribution 300 kg

Subvention machines 5 houe sine 5 semoirs

Subvention 2 bâches 504 sacs vides

Semences 208 kg certifié Souna 3

Pas de rendement suffisant avant PAFA

Bailleur PAFA

2 relais

Récolte mois d'octobre

Date de création 2002

Le contrat de commercialisation entre l'OP et l'OM

Le contrat entre l'opérateur de marché et le producteur : le producteur s'engage à donner une production de qualité de la commercialisation des excédents de production de qualité à travers l'opérateur de marché.

Conclusion

Le projet d'Appui aux filières Agricoles Extension (PAFA-E) est financé par le fonds international de Développement Agricole (FIDA), le gouvernement du Sénégal et les bénéficiaires sur 6 ans dans la région de Kaolack, Kaffrine, Fatick, Diourbel et Louga.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration durable des moyens d'existence des exploitations familiales. L'objectif spécifique du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) et de créer des emplois durables et rémunérateurs pour les ruraux, en particulier les jeunes et les femmes.

Les principaux résultats qui seront atteints sur une durée de six ans, sont : (i) l'amélioration de la productivité et l'augmentation de la production agricoles ;(ii) la valorisation des productions grâce aux accords contractuels professionnalisation des organisations professionnelles d'agriculteurs (OPA)et d'éleveurs (OPE) dans la fourniture des services à leur membres.

Le projet ciblera les filières Mil/Sorgho, Niébé, Sésame, Maraichage, Bissap, Riz, aviculture villageoise et petit Ruminant sélectionnées sur la base d'un certain nombre de critères dans l'importance de la filière pour les pauvres et les couches les plus vulnérables (femmes et jeune), l'existence d'un marché potentiel ,la croissance possible de la filière en terme de gain de productivité/rendement et de valeur ajoutée, de création de richesses pour les populations pauvres.

Le projet a pour objectif de garantir la sécurité alimentaire des ménages vulnérables bénéficiaires et de la commercialisation des excédents de production de qualité à travers l'opérateur de marché.

Le sous projet permettra :

- Un accès en semences certifiées, engrais, urée à une centaine de ménages ;
- Une augmentation de la production de mil de qualité des ménages bénéficiaires

(Rendement minimum 800 kg/ha)

- De commercialiser au moins 30% de la production de mil (excédent de Production) à travers le contrat de commercialisation entre l'OP et l'OM ;
- Le renforcement des capacités techniques et de gestion du couple ;
- La consolidation de 50 emplois et la création de 2 emplois nouveaux (dont au moins une jeune fille) en qualité de conseillers en exploitation familiale ;

Améliorer la qualité de la production, de la présentation et de leur mise en normes

Les activités prévues aux financements sont :

- L'acquisition d'intrants (semences certifiées, engrais et urée) ;
- La formation sur les bonnes pratiques de production ;
- Suivi de la mise en œuvre des sous projets

Le couple OP /OM s'engage à atteindre ces résultats fixés et maintenir leur relation durant et après la fin du projet.